

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 16

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET – Caroline MARTIN - Claude BAUDSON - Thomas BERTRAND - Babo BABAKWANZA - Jean-Claude DAUTOIS - Timothée CHILTE - Ladislav JAKOVAC - Pierre-Bernard MSIKA – Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Virginie BAUDSON – Sandrine CECCARELLO

Absents : 11

Mesdames et Messieurs : Virginie COUTURE - Emmanuelle DANIEL - Julie GAILLARD - Sébastien GOURDAIN - Sandrine GRESSIER - Lorraine PASTOL – Laure ROUX - Didier WERNERT – Stéphane GENNARINO - Valérie GAROFALO - Ludivine SIX

Pouvoirs : 2

Madame COUTURE donne pouvoir à Monsieur DELVALLET
Madame ROUX donne pouvoir à Monsieur BERTRAND

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CECCARELLO

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de Conseillers votants : 18

Date de convocation : 27 Mars 2025

Date d'affichage : 27 Mars 2025

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

OBJET : Finances : Approbation du compte administratif de l'exercice 2024

DÉLIBÉRATION 2025-011

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance de l'ensemble des opérations réalisées tant en fonctionnement qu'en investissement – dépenses et recettes – au cours de l'exercice 2024.

Les données financières figurant sur ces documents sont en parfaite concordance avec le livre des écritures aussi bien en fonctionnement qu'en investissement ainsi qu'avec le compte de gestion du responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Méru.

	PREVU 2024	REALISE 2024	SOLDE
Dépenses d'investissement	4 055 095,56 €	1 658 668,56 €	2 746 427,00 €
Recettes d'investissement	4 055 095,56 €	2 376 126,71 €	2 028 968,85 €
Résultat investissement		717 458,15 €	
Dépenses de fonctionnement	5 597 509,20 €	3 756 647,23 €	1 840 861,97 €
Recettes de fonctionnement	5 597 509,20 €	4 200 517,86 €	1 396 991,34 €
Résultat fonctionnement		443 870,63 €	

Soit un excédent total 2024 de 1 161 328,78 €.

Une note de présentation synthétique du compte administratif 2024 de la commune retraçant les informations financières essentielles a été transmise avec la convocation au conseil municipal conformément à l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Conformément à la législation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et donne la parole au doyen de l'assemblée. Ce dernier fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, doyen d'âge, **à l'unanimité**,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice budgétaire 2024 présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Cires-Lès-Mello, le 16 Avril 2025

Le Maire,

Alain GUÉRINET

